

# Point presse du Conseil d'Etat

---

28 février 2018

La version Internet fait foi

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat  
Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat  
M. Christophe Genoud, vice-chancelier d'Etat

---

---

Département présidentiel

Service communication et information

Rue Henri-FAZY 2 • 1204 Genève

Tél. +41 (0) 22 327 90 90 • [communication-pre@etat.ge.ch](mailto:communication-pre@etat.ge.ch) • [www.ge.ch](http://www.ge.ch)

# Sommaire

---

<b>Genève</b> .....	4
Politique numérique de l'Etat de Genève: lancement d'une consultation publique en ligne .....	4
Le canton s'engage à promouvoir la diversité au travail et à prévenir les discriminations .....	5
Création d'un parc public à la pointe de la Jonction: volonté confirmée .....	5
TPG, Mouettes genevoises et Unireso: adoption des avenants aux contrats de prestations 2015-2018 .....	5
Effectif des habitants et des logements: modification du règlement d'exécution de la loi sur la statistique .....	6
Votation populaire du 10 juin 2018: nouvel objet fixé .....	7
Changements de conseillers municipaux en février 2018 .....	7
<b>Agenda des invitations à la presse</b> .....	8

## Politique numérique de l'Etat de Genève: lancement d'une consultation publique en ligne

Les développements technologiques, l'adoption de nouveaux outils numériques et leurs usages évoluent à une vitesse s'accroissant. Les avancées dans le domaine de l'intelligence artificielle, les cas d'usages de la *blockchain* ou encore les promesses de l'informatique quantique sont autant de domaines qui façonneront Genève dans le futur. Il s'agit d'une part de savoir saisir les opportunités offertes, d'autre part de maîtriser les risques liés à ces technologies.

Afin de permettre à l'administration cantonale de s'adapter et à Genève de relever le défi numérique de façon exemplaire, le Conseil d'Etat a mandaté l'élaboration d'une politique numérique (voir [présentation](#)). Elle s'inscrit dans la [stratégie des systèmes d'information et de communication](#) adoptée le 25 mai 2016 (voir [point presse](#)).

La transition numérique pose un ensemble de questions politiques et requiert une vision partagée le plus largement possible. Dans ce contexte, les principales fonctions régaliennes de l'Etat pour réussir cette mutation sont de faciliter, de former, de protéger, de promouvoir et de réguler. C'est dire si l'école et la formation continue ont un rôle de premier plan à jouer dans l'accompagnement des citoyens à ce changement de société.

Le lancement aujourd'hui d'une consultation publique en ligne doit permettre à toute personne souhaitant contribuer de manière bienveillante à une politique numérique pour Genève de soumettre des propositions, des arguments ou de réagir aux propositions émises.

Cette consultation vise non seulement à enrichir le contenu, mais également à identifier les points qui font débat auprès des citoyens et des entreprises, ainsi qu'à identifier des acteurs du territoire qui souhaitent prendre une part active dans la transition numérique de notre canton. Pour l'administration, il s'agit également d'expérimenter un nouveau mode de consultation.

Cette étape fait suite à un travail de réflexion autour des enjeux, des défis et de propositions mené avec les hautes écoles du canton.

La consultation publique est ouverte du 28 février, 14h00 au 31 mars, 23h59. Elle est accessible depuis le site [numerique.ge.ch](http://numerique.ge.ch).

*Pour toute information complémentaire : M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant Mme Caroline Widmer, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DSE, T. 022 327 92 16 ou 076 424 80 49, ou Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, en contactant M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de communication, DIP, T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90.*

## **Le canton s'engage à promouvoir la diversité au travail et à prévenir les discriminations**

M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, et M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances, auquel est rattaché l'office du personnel, ont signé ce jour la Charte suisse de la diversité au travail.

Cette charte exprime l'engagement de l'employeur à favoriser la diversité. Cette signature affirme la volonté du Conseil d'Etat de prévenir, au sein de l'administration cantonale, toute manifestation discriminatoire fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le mode de vie, l'état civil ou la situation familiale.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action visant à promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale, adopté par le Conseil d'Etat le 11 novembre 2015 (voir [communiqué](#)), et fait suite à l'entrée en vigueur, le 13 septembre 2017, du [règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations \(REgal\)](#).

*Pour toute information complémentaire : Mme Colette Fry, directrice du bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, PRE, T. 022 388 74 50.*

---

## **Création d'un parc public à la pointe de la Jonction: volonté confirmée**

Le Conseil d'Etat a répondu à une [motion \(M 2213\)](#) et à une [pétition \(P 1992\)](#) du Grand Conseil l'invitant à négocier avec la Ville de Genève la vente des parcelles actuellement occupées par les Transports publics genevois (TPG) à la pointe de la Jonction, en vue de la réalisation d'un parc public.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique qu'il est favorable à la réalisation d'un parc public à la pointe de la Jonction et qu'il mène à ce titre des négociations avec la Ville de Genève. Il souhaite qu'un parc de qualité puisse être réalisé dès la libération du site par les TPG, fin 2019. L'accord de cession définitive à la Ville de Genève est toutefois subordonné au vote d'un crédit d'investissement par le Conseil municipal pour la réalisation du parc. Un premier crédit d'étude de 500'000 francs est actuellement en traitement en commission municipale.

En parallèle, le Forum de la pointe de la Jonction a mis en place une démarche participative associant l'ensemble des parties prenantes à ce projet, afin de définir les modalités de réalisation de ce parc. La présentation tenue dans ce cadre en janvier 2018 a mis en exergue les attentes des usagers et utilisateurs du site. Ce travail participatif va se poursuivre durant le premier semestre 2018 pour fixer les modalités d'aménagement de ce futur parc public.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle son engagement pour que ce parc public soit un lieu de délasserment pour les habitants du quartier, mais également pour l'ensemble du canton, et précise également qu'il sera vigilant à la qualité des aménagements proposés.

Ce projet de parc est conforme au [plan directeur cantonal 2030](#), qui identifie le secteur de la pointe de la Jonction comme un espace privilégié pour l'aménagement d'un grand parc public d'importance cantonale, et notamment aux orientations prévues dans sa fiche A11 "Développer le réseau des espaces verts et publics".

*Pour toute information complémentaire : M. Vincent Scattolin, chef de projet, direction générale de l'office de l'urbanisme, DALE, T. 022 546 73 91.*

---

## **TPG, Mouettes genevoises et Unireso: adoption des avenants aux contrats de prestations 2015-2018**

Le Conseil d'Etat a adopté l'avenant au contrat de prestations avec la communauté tarifaire intégrale (CTI) Unireso ainsi que les projets de loi de ratification des avenants aux contrats de prestations entre l'Etat et la Société des Mouettes genevoises navigation SA (SMGN) et les Transports publics genevois (TPG) pour

l'année 2019.

Conformément au plan d'actions des transports collectifs couvrant la période 2020-2024, qui sera validé fin 2018, et compte tenu de la mise en exploitation du Léman Express à fin 2019, il a été décidé de prolonger d'un an tous les contrats avec les opérateurs de transport actifs sur le canton de Genève. De cette manière, les futurs contrats de prestations pluriannuels seront calés sur l'horizon de mise en exploitation du Léman Express.

### **TPG**

D'un point de vue de l'offre, l'année 2019 sera principalement centrée autour de la mise au quart d'heure de la ligne de train entre Coppet et Pont-Rouge de 6h à 20h dès le 9 décembre 2018. Les changements principaux attendus du réseau TPG sont orientés sur le secteur de la rive droite du lac. Le principe de base, qui s'appliquera également dès la mise en service complète du Léman Express, est d'offrir – dans la mesure du possible – un rabatement sur le mode ferré à chaque commune du canton.

L'année 2019 sera également caractérisée par la poursuite de la mise en application de la [loi 12128 du 21 septembre 2017](#), qui prévoit que les TPG déploient, en sus des modifications décrites ci-dessus, un volume d'offre permettant de retrouver le niveau en vigueur avant l'application des optimisations et réductions de l'offre résultant de l'application de la baisse des tarifs de décembre 2014.

Progressivement déployée courant 2018 (augmentation des cadences sur le réseau de trams dès le 9 avril 2018 et création de deux lignes transfrontalières entre Viry et Bernex et entre Collonges-sous-Salève et le Bachet à la rentrée de septembre 2018), l'offre supplémentaire sera pleinement effective sur l'année 2019 grâce à des améliorations sur le réseau de bus et de trolleybus (prolongement de la ligne 7 entre l'Hôpital et Aubépine et cadences améliorées sur certaines lignes urbaines).

### **SMGN**

L'avenant au contrat de prestations 2015-2018 conclu entre la République et canton de Genève et la SMGN permettra de contractualiser pour l'année 2019 le montant de l'indemnité revenant à la SMGN. Cette indemnité leur permet de poursuivre la tâche attribuée par l'Etat, à savoir assurer la desserte des lignes de transports publics lacustres auprès de la population.

L'avenant ne prévoit pas de changement d'offre sur les lignes existantes M1, M2, M3 et M4.

### **Unireso**

Les contributions allouées dans le cadre du contrat de prestations Unireso servent à promouvoir et favoriser les déplacements en transports publics sur les réseaux des différents opérateurs de la communauté tarifaire.

L'avenant prévoit pour 2019 un effort financier de communication exceptionnel de la part des opérateurs et de l'Etat afin de préparer au mieux l'arrivée du Léman Express.

Par ailleurs, suite au [refus par le peuple, le 21 mai 2017, d'augmenter les tarifs Unireso](#) comprenant l'augmentation nationale de 3% dès décembre 2016, le contrat prévoit une augmentation de l'indemnité pour la compensation de la non-augmentation nationale des tarifs, en application de la [loi 12128](#).

*Pour toute information complémentaire : M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, direction générale des transports, DETA, T. 022 546 78 03.*

---

## **Effectif des habitants et des logements: modification du règlement d'exécution de la loi sur la statistique**

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'exécution de la loi sur la statistique publique cantonale.

Ces dernières années, l'autorité statistique a enregistré un accroissement de demandes de résultats statistiques à l'échelon des adresses, pour connaître, par exemple, dans un bâtiment donné, le nombre de logements et l'effectif des habitants qui y résident. Afin de satisfaire ces requêtes tout en respectant les dispositions en matière de protection des données personnelles, l'article 20 du règlement d'exécution de la loi sur la statistique publique cantonale a été revu dans le sens de deux élargissements.

Il devient ainsi possible de transmettre tout un éventail de résultats sans qu'ils soient inventoriés dans ce règlement, tels que des effectifs de diverses natures, mais aussi des proportions ou des taux. Il s'agit quoi

qu'il en soit de résultats agrégés, et non pas de données individuelles.

Le second élargissement concerne les motifs : une institution publique suisse – une commune, par exemple – peut ainsi obtenir des résultats pour l'accomplissement de ses tâches légales hors planification, études ou statistiques.

*Pour toute information complémentaire : M. Hervé Montfort, directeur de l'office cantonal de la statistique, PRE, T. 022 388 75 01.*

---

## **Votation populaire du 10 juin 2018: nouvel objet fixé**

En sus des objets arrêtés lors de sa séance précédente (voir [point presse du 21 février 2018](#)), le Conseil d'Etat a fixé au 10 juin 2018 la date de la votation cantonale sur la [loi modifiant la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier « Praille-Acacias-Vernets »](#), modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes) (L 12052), du 23 février 2018.

Les prises de position des partis politiques, autres associations ou groupements doivent être déposées en mains propres au service des votations et élections, route des Acacias 25, au plus tard le lundi 23 avril 2018, avant midi.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, T. 022 327 95 09.*

---

## **Changements de conseillers municipaux en février 2018**

Durant le mois de février 2018, le service des votations et élections a procédé à des remplacements de conseillères et conseillers municipaux dans les communes suivantes :

- **CONFIGNON** : M. Sebastiano Malgioglio est élu en remplacement de M. Joël Frauenfelder, démissionnaire.
- **GENEVE** : M. Antoine Maulini est élu en remplacement de M. Simon Gabarell, démissionnaire.

Par ailleurs, en l'absence de « viennent-ensuite » sur la liste électorale, une élection complémentaire par dépôt prioritaire, conformément à l'article 164 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#), a eu lieu dans la commune suivante :

- **GY** : Mme Michèle Tishhauser est élue sans scrutin sur la liste « Entente gytane apparentée » suite à la démission de M. Thomas Engeler.

*Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, T. 022 327 95 09.*

# Agenda des invitations à la presse

*Sous réserve de modifications*

<b>Date</b>	<b>Sujet</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dpt</b>	<b>Contact</b>
5 mars 10h30	La formation obligatoire jusqu'à 18 ans: les changements de la rentrée scolaire 2018	Salle 2 du DIP 6, rue de l'Hôtel-de-Ville 1204 Genève	DIP	Pierre-Antoine Preti T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90
5 mars 14h00	Bilan 2017 de l'OCPM	Salle Passerelle de l'OCPM 88, route de Chancy 1213 Onex	DSE	Nathalie Riem T. 022 546 48 86
7 mars	Le Printemps de l'apprentissage se délocalise au pavillon Sicli pour mieux accueillir public et partenaires	Pavillon Sicli 45, route des Acacias 1227 Les Acacias	DIP	Damien Berthod T. 022 388 45 54
9 mars 8h30	PME et cybersécurité: passons à l'action!	Auditorium de l'UBS 35, rue des Noirettes 1227 Les Acacias	DSE	Caroline Widmer T. 022 327 92 16 ou 076 423 80 49
22 mars 10h00	Présentation des comptes 2017 de l'Etat de Genève	Salle des Fiefs 2, rue de l'Hôtel-de-Ville 1204 Genève	CE	Roland Godel T. 022 327 98 07
26 mars 11h00	Un outil pour financer les nouveaux quartiers	Association des communes genevoises 20, bd des Promenades 1227 Carouge	DALE	Rafaèle Gross T. 022 327 94 24 ou 076 313 01 25